

Projet fédéral 2017

Fédération des
Français de l'étranger

PS



Je tiens à remercier en particulier Mehdi Benlahcen et Léa Renoux qui ont co-animé ces états généraux, les membres du Bureau fédéral, qui ont porté des contributions, en particulier Cécilia Gondard et Gabriel Richard-Molard, Florence Bailon, Henry Leperlier et Mauve Serra pour leur travail de relecture et de mise en forme et enfin les élu·e·s et militant·e·s qui ont participé à ce travail collectif.

Boris Faure
Premier secrétaire fédéral FFE-PS

Français·e·s de l'étranger, pour aller plus loin ensemble
3

Valoriser l'enseignement français à l'étranger
5

Des relations consulaires modernisées et simplifiées
9

Protéger dans la mobilité
12

Une France engagée, généreuse, fidèle à ses valeurs
15

Être aux côtés des forces vives
21

Moderniser les relations fiscales
24

Pour une démocratie de proximité renforcée
27

Fédération des Français de l'étranger, projet fédéral 2017

Les grands hommes politiques sont généralement des hommes, état de fait qui donne à réfléchir.

Beaucoup de titres, ou d'intitulés pré-existent sans respecter une formulation épicienne — non sexiste — nous n'avons pas modifié la forme originale.

Cependant inscrire femmes et hommes dans ce document d'une manière équitable pour que la mixité citoyenne, militante, professionnelle et l'excellence se conjuguent dans notre projet fédéral, tel a été le choix de la fédération des Français de l'étranger.

Acronymes et sigles, utilisés par ordre d'apparition :

- | | |
|--|---|
| — UE
Union européenne | — AFD
Agence française de Développement |
| — MAEDI
ministère des Affaires étrangères et du développement international | — RFI
Radio France internationale (RFI) |
| — FFE
fédération des Français de l'étranger | — MCD
Monte Carlo Doualiya |
| — AFE
Assemblée des Français de l'étranger | — OIF
Organisation internationale de la Francophonie |
| — PEC
Prise En Charge | — AUF
Agence universitaire de la Francophonie |
| — AEFE
Agence pour l'enseignement français à l'étranger | — PME
petites et moyennes entreprises |
| — FLAM
Français langue maternelle | — VIE
volontariat international en entreprise |
| — EGD
établissement à gestion directe | — EEE
Espace économique européen |
| — CFE
Caisse des Français de l'étranger | — LEC
liste électorale consulaire |



Français·es de l'étranger, pour aller plus loin ensemble
Valoriser l'enseignement français à l'étranger
Des relations consulaires modernisées et simplifiées
Protéger dans la mobilité
Une France engagée, généreuse, fidèle à ses valeurs
Être aux côtés des forces vives
Moderniser les relations fiscales
Pour une démocratie de proximité renforcée



Convention FFE-PS, Paris 2015

Français·e·s de l'étranger, pour aller plus loin ensemble

Les Français·e·s de l'étranger sont le symbole d'une France ouverte et plurielle. Avec **plus de deux millions de compatriotes vivant outre frontière**, et une démographie en croissance, les structures institutionnelles françaises présentes à l'étranger doivent évoluer en permanence pour s'adapter à la variété des situations individuelles et aux mouvements collectifs de cette population.

La communauté des Français·e·s de l'étranger est un des éléments-clés de la présence de la France dans le monde et de son rayonnement : Français·e·s et binationaux incarnent la diversité de notre pays et de ses talents. Elle porte également témoignage des évolutions profondes de notre société : le goût des jeunes pour l'aventure, l'ouverture des Français·e·s au monde, l'envie de connaître et de partager. L'expatriation est rarement une fuite, c'est le plus souvent une opportunité, voire, pour certains d'entre nous, une seconde chance. La mobilité n'échappe pas à la compétition internationale : le Royaume-Uni et l'Allemagne, au sein des pays de l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE), font la course en tête avec plus de 3 millions d'expatriés chacun, cependant la démographie des Français·e·s de l'étranger augmente d'avantage que celle des résident·e·s sur le territoire français.

Les parcours de vie de nos compatriotes hors de France gagnent en diversité, la mobilité s'accroît, qu'elle soit circulaire — pour celles et ceux qui se déplacent d'un pays à l'autre au gré des expatriations —, ou pendulaire — pour celles et ceux qui font un ou des aller-retours entre la France et l'étran-

Français·e·s de l'étranger, pour aller plus loin ensemble

- Valoriser l'enseignement français à l'étranger
- Des relations consulaires modernisées et simplifiées
- Protéger dans la mobilité
- Une France engagée, généreuse, fidèle à ses valeurs
- Être aux côtés des forces vives
- Moderniser les relations fiscales
- Pour une démocratie de proximité renforcée



ger. Il existe aussi des compatriotes qui ne connaissent pas cette mobilité, pour être nés Français·e·s à l'étranger et y résider de manière sédentaire.

Le trait d'union entre ces différents parcours de vie hors de France, c'est le **sentiment d'appartenance à une même communauté de destin**, à un pays qui a l'ambition de se trouver aux côtés de nos compatriotes quels que soient leurs lieux de vie de par le monde. À travers une langue, des valeurs communes, à travers des structures institutionnelles et étatiques qui forment un maillage à vocation universelle dans le domaine consulaire, mais aussi éducatif et culturel, la France est présente aux côtés de nos compatriotes partout où ils se trouvent.

Le sentiment d'appartenance à cette communauté s'est renforcé depuis cinq ans. À travers un nouveau réseau d'élus de proximité, les conseillers et délégués consulaires élus en 2014, à travers aussi un accès modernisé et simplifié aux consulats, nos compatriotes hors de France ont fait l'objet de toute l'attention des pouvoirs publics. La volonté de continuer à protéger les Français·e·s en difficulté sur le plan social demeure, et l'harmonisation des politiques sociales au sein de l'Union européenne (UE), comme le souhait de développer les accords bilatéraux hors UE constituent le cap de notre action.

Le principe de réalité pour les ressources publiques, l'ambition d'une gauche moderne cherchant l'équilibre entre des réformes justes dans leurs principes, et efficaces dans leurs résultats, ont conduit la majorité en place depuis 2012 à faire des choix forts en matière éducative, en mettant **fin à une réforme en trompe-l'œil promettant faussement la gratuité générale sans la financer et en instaurant une réforme des bourses scolaires qui permette une répartition plus juste des ressources au niveau mondial, avec pour objectif un enseignement français de qualité.**

Au plan économique, le ministère des Affaires étrangères et du développement international (MAEDI) s'est repositionné comme chef de file de l'action interministérielle pour le soutien public aux exportations et aux implantations d'entreprises.

Dans le domaine audiovisuel, culturel, en matière de Francophonie, les initiatives se sont multipliées, pour assurer le rayonnement de notre pays en modernisant notre capacité d'action. **Nos instituts ont organisé à travers le monde 26 000 événements.** La Nuit des idées, lancée fin janvier au Quai d'Orsay, a permis à une quarantaine d'intellectuels et d'écrivains du monde entier de débattre des sujets les plus brûlants devant plusieurs milliers de personnes de tous les horizons.

L'objectif après 2017 sera d'approfondir les réformes menées depuis cinq ans et d'aller plus loin sur chacun des thèmes prioritaires de l'action politique à l'étranger.

Les propositions qui vous sont présentées dans ce document sont le fruit des états généraux de la fédération des Français de l'étranger (FFE) qui, pendant trois mois, ont sollicité les militantes et militants pour mettre en commun leurs idées, et faire le bilan des réformes accomplies depuis cinq ans. 



Français·e·s de l'étranger, pour aller plus loin ensemble

Valoriser l'enseignement français à l'étranger

Des relations consulaires modernisées et simplifiées

Protéger dans la mobilité

Une France engagée, généreuse, fidèle à ses valeurs

Être aux côtés des forces vives

Moderniser les relations fiscales

Pour une démocratie de proximité renforcée

Valoriser l'enseignement français à l'étranger

Si 54 % des Français-e-s de l'étranger déclarent que la découverte d'une nouvelle culture est l'aspect le plus positif de leur vie à l'étranger, on peut constater que ces mêmes Français-e-s résidant à l'étranger sont très attachés à leur culture d'origine. Ainsi pouvoir scolariser leurs enfants dans une école française est important pour 58 % d'entre eux, et 98 % déclarent que la transmission de la langue et de la culture française à leurs enfants est importante.¹

La France est riche de sa diversité culturelle, et dans ce cadre les élèves français résidant à l'étranger sont une chance et une promesse, celle d'être de futurs ambassadeurs de la culture française dans leur pays de résidence, également de pouvoir faire profiter leur pays d'origine des compétences particulières acquises dans leur pays d'expatriation. Nos établissements scolaires à l'étranger sont également des lieux uniques d'apprentissage et d'excellence ouverts aux publics des pays hôtes. Ils constituent le plus souvent le premier marche-pied vers un engagement francophone.

Pour l'ensemble de ces raisons, et malgré ce que le Conseil constitutionnel a précisé en août 2012 « (...) l'obligation constitutionnelle d'organiser un enseignement public et laïque ne s'impose pas à l'État en dehors du territoire de la République », nous avons agi depuis notre arrivée au pouvoir, et souhaitons continuer à proposer un enseignement français de qualité à l'étranger.

Nous avons mis fin dès l'été 2012 à la Prise En Charge (PEC) dans le réseau de l'Agence pour l'enseignement français à l'étranger voulue par Nicolas Sarkozy. La mise en place de la prétendue gratuité des classes de lycée avait entraîné une inégalité des droits entre collégiens et lycéens. Elle remettait en cause le principe de non-discrimination à l'intérieur de l'UE. Elle a aussi provoqué un effet d'aubaine conduisant certaines entreprises à se désengager du financement de la scolarité des enfants de leurs expatriés. Cela a eu comme conséquence de très fortes augmentations des frais de scolarité. Enfin cette gratuité n'en était pas une, puisque plafonnée aux frais de scolarité de l'année scolaire 2007-2008.

C'est dans ce cadre que **nous avons accompli une réforme ambitieuse des critères d'attribution des bourses scolaires AEFE. Cette dernière a permis d'introduire une plus grande justice sociale en améliorant la distribution des quotités.** Il était troublant de constater que dans l'ancien système — dit des points de charge — les 10 % de revenus les plus hauts avaient quasiment autant de dossiers à 100 % que les 10 % de revenus les plus faibles. De plus l'ancien système déséquilibrait la répartition géographique des quotités en faveur des pays du nord. **Les nouveaux critères d'attribution ont ainsi permis d'introduire une meilleure répartition entre pays du nord et pays du sud.** Nous avons choisi d'accompagner les familles en proposant l'équivalent PEC en quotité de bourses aux familles qui le demandaient lors des commissions consulaires pour les bourses scolaires d'octobre 2012. Nous avons également mis en place des mesures de transition entre le nouveau et l'ancien système afin que le changement de barème ne soit pas trop brutal financièrement pour les familles. Ainsi lors de la campagne de bourses 2013, la baisse de la quotité ne pouvait dépasser les

¹ Source : enquête Ipsos, septembre 2015 « Lien et relation avec la France des Français résidant à l'étranger ».

20 %. Enfin force est de constater qu'un certain nombre de familles qui bénéficiait de la PEC, n'avait en réalité pas besoin d'aide de l'État. En effet, sur les plus de 7 000 familles recevant la PEC, seules 10 % ont obtenu par la suite des quotités de bourses.

La mise en place d'un dialogue de gestion entre les membres du conseil consulaire pour l'enseignement et l'AEFE a permis de rendre plus efficace la détermination de l'enveloppe budgétaire dont chaque poste consulaire a besoin, et ainsi essayer de répondre à de véritables besoins sociaux.

Au final, 1 030 boursiers supplémentaires ont été intégrés au système depuis 2012.² En effet, lors de la campagne 2011-2012, la dernière avec l'ancien système, il y avait 24 846 boursiers, contre 25 876 pour la campagne 2014-2015.

Dans le cadre de la réforme de la représentation des Français établis hors de France, nous avons intégré les nouvelles et nouveaux conseillères et conseillers consulaires dans les conseils d'établissements du réseau AEFE.

Malgré des restrictions budgétaires sans précédent, nous avons préservé une partie des moyens en stabilisant le plafond d'emplois du réseau, permettant de conserver un taux d'élèves par classe bien inférieur à la moyenne française.

Nous avons également investi pour garantir la sécurité des établissements scolaires français à l'étranger. Ainsi c'est une subvention de 14,7 millions d'EUR qui a été versée en 2017 par le MAEDI pour sécuriser le réseau scolaire. Cet effort financier a été accompagné d'audits menés par la direction de la coopération de sécurité et de défense (DCSD) dans les pays les plus exposés.

Formation de personnels et sensibilisation des communautés françaises

L'année 2016 aura marqué la généralisation de la dématérialisation des copies d'examen, diminuant les frais d'examens — anciennement presque dix fois supérieurs à la France pour le baccalauréat — à la charge des familles. Par ailleurs le projet d'école française numérique à l'étranger — lancement en 2017 — doit permettre à tous ceux qui le souhaitent, d'apprendre, de se former ou de se perfectionner en français. Il constituera un puissant levier pour notre rayonnement éducatif, linguistique et une vitrine de notre capacité d'innovation. Le numérique est un facteur de simplification administrative, mais également d'égalité notamment pour l'accès à des ressources culturelles, linguistiques et de partage en ouvrant notre culture et notre langue vers de nouveaux publics.

La proportion d'enfants de Français-e-s scolarisés à l'intérieur du réseau AEFE n'étant que de 36,5 %, nous avons choisi d'accompagner leur apprentissage de la langue française au sein de dispositifs complémentaires. Le nombre d'associations Français langue maternelle (FLAM) a ainsi progressé de 60 % pour passer de 75 structures labellisées en 2012 à 150 associations en 2015. Aujourd'hui environ 27 % des enfants Français-e-s à l'étranger apprennent le français dans le cadre d'un programme FLAM.

C'est pour diversifier ces offres complémentaires que nous avons également **accompagné la croissance du label FrancÉducation**. En 2016, on dénombrait 157 établissements labellisés dans environ 27 pays, dont 101 établissements supplémentaires par rapport à 2014.

² Source : Commission nationale des bourses.

Dans un contexte compliqué de dotation budgétaire, couplé à une croissance de la population française à l'étranger, voici nos propositions :

Favoriser l'accès aux établissements français à l'étranger

- **Redéfinir les différents statuts d'établissements du réseau entre établissements à gestion directe (EGD), établissements conventionnés et établissements homologués.** Actuellement, les statuts sont multiples créant des asymétries concurrentielles. Nous proposons donc, dans la lignée du rapport parlementaire Cordery-Lepage sur les frais de scolarité, que **le conventionnement se fasse aussi sur des critères financiers précis**, notamment en inscrivant les frais de scolarité dans la convention.
- **Plafonner les montants des bourses scolaires aux frais de scolarité de l'EGD le plus proche dans la circonscription consulaire** afin de limiter les opportunités d'augmentation des frais de scolarité.
- **Instaurer dans les villes où existent plusieurs établissements, un accès prioritaire aux EGD sur critères sociaux**, afin que la charge financière pour la famille, après quotité de bourses, ne soit pas trop importante.
- **S'assurer que les besoins d'enseignants titulaires de l'Éducation nationale des établissements français à l'étranger soient pris en compte dans les plans d'ouverture de poste des académies**, afin d'éviter que les détachements ne soient bloqués et de garantir que les besoins d'enseignants titulaires Français-e-s à l'étranger puissent être satisfaits. Les académies doivent intégrer ces besoins dans leur plans de formation et de titularisation et rendre prioritaire les détachements auprès de l'AEFE.
- **Faire converger les contributions aux pensions civiles de l'ensemble des enseignants titulaires détachés directement ou par l'intermédiaire de l'AEFE dans des établissements homologués par l'éducation nationale installés à l'étranger.** La situation actuelle constitue pour les établissements en gestion directe ou conventionnés un surcoût important — plus 70 % par rapports aux établissements privés —, tandis que l'exonération offerte aux établissements constitue une subvention cachée de l'État aux établissements privés.
- Proposer, à l'image de ce qui s'est fait dans les régions socialistes, la **gratuité des livres scolaires dans les établissements EGD**, notamment en encourageant le travail sur les manuels numériques.

Renforcer les compétences du conseil consulaire pour l'enseignement en donnant à ce dernier la possibilité de limiter l'augmentation des frais de scolarité des EGD à hauteur de l'inflation.

- **Consolider le dialogue de gestion des bourses scolaires**, par une participation renforcée des conseillères et conseillers consulaires en amont de la définition de l'enveloppe limitative, afin d'évaluer les besoins réels de manière plus précise.
- **Faire appel à la Banque européenne d'investissement (BEI) pour financer les projets immobiliers** et ainsi en limiter les effets sur les frais de scolarité.



Français-e-s de l'étranger, pour aller plus loin ensemble
Valoriser l'enseignement français à l'étranger
Des relations consulaires modernisées et simplifiées
Protéger dans la mobilité
Une France engagée, généreuse, fidèle à ses valeurs
Être aux côtés des forces vives
Moderniser les relations fiscales
Pour une démocratie de proximité renforcée

Garantir la qualité de l'enseignement

Proposer de flexibiliser et d'ajuster le plafond d'emploi de professeurs résidents en fonction des inscriptions au registre des Français établis hors de France, afin de faire correspondre réellement besoins pédagogiques et redéploiement de certains postes. Ces derniers ne peuvent obéir uniquement à une logique d'influence.

- **Créer des passerelles avec l'enseignement professionnel** dans le cadre de la réforme de la formation professionnelle.
- **Améliorer l'accès des élèves scolarisés dans le réseau AEFE à la procédure admission post bac.**
- **Activer les réseaux d'anciens élèves** — alumni — dans le but de créer une coordination globale, notamment au sein de la Conférence des grandes écoles.

Renforcer l'offre éducative complémentaire

- **Réduire l'inégalité de dotation entre établissements AEFE et établissements FLAM**, qui scolarisent sensiblement le même nombre d'élèves. Pour cela, et afin de poursuivre le développement du réseau FLAM, nous proposons de doubler la dotation de ce dernier en passant de 600 000 EUR à 1 200 000 EUR.
- **Poursuivre le développement du label FrancÉducation**, en accentuant nos efforts diplomatiques de coopération éducative en particulier en Europe. Cela doit déboucher sur le développement de diplômes et cursus binationaux — Bacibac, Abibac, Esabac.
- **Renforcer les compétences du conseil consulaire pour l'enseignement**, en lui permettant notamment de statuer sur l'attribution des subventions FLAM, et des bourses de l'enseignement supérieur.
- **Favoriser la délivrance de doubles diplômes**, notamment en Europe, pour une acquisition renforcée des compétences linguistiques et une meilleure connaissance du monde du travail à l'international.

Parallèlement, une étude sera conduite dans les établissements français sur le niveau réel de la demande de scolarisation des publics étrangers, mais aussi sur le coût total que représenterait l'augmentation des capacités d'accueil pour y faire face. 🌹



Français·e·s de l'étranger, pour aller plus loin ensemble
Valoriser l'enseignement français à l'étranger
Des relations consulaires modernisées et simplifiées
Protéger dans la mobilité
Une France engagée, généreuse, fidèle à ses valeurs
Être aux côtés des forces vives
Moderniser les relations fiscales
Pour une démocratie de proximité renforcée

Des relations consulaires modernisées et simplifiées

La communauté française à l'étranger est en constante progression. Elle a doublé en vingt ans, pour atteindre aujourd'hui 1,6 million d'inscrits et une population totale de près de 2,5 millions de compatriotes.

Nous voyons dans ce phénomène de croissance une chance pour la France : les Français·e·s de l'étranger sont le signe d'une France ouverte sur le monde, qui assure une partie de son rayonnement culturel et francophone, de son influence politique et économique, grâce à nos compatriotes et à la diversité de destins, qu'ils aient fait le choix de s'expatrier, ou qu'ils soient nés Français·e·s hors du territoire national.

L'accélération de la mobilité des Français·e·s hors de France a pour conséquence logique d'augmenter proportionnellement l'activité consulaire. Avec deux cent vingt implantations, notre pays possède déjà l'un des premiers réseaux consulaires mondiaux. Ce réseau consulaire est en mutation, comme la population française qui connaît une croissance importante, à deux chiffres dans certains pays asiatiques, ou nettement plus modérée dans d'autres pays.

Le redéploiement du dispositif consulaire pour tenir compte de ces tendances démographiques est donc justifié, dès lors qu'il ne conduit pas à la fermeture sèche de postes consulaires. Notre réseau doit garder sa dimension universelle, l'accès au service public consulaire devant rester le plus ouvert possible, à l'image de ce qui est proposé sur le territoire national.

Les mêmes objectifs de modernisation et d'optimisation s'appliquent à l'administration des Français·e·s de l'étranger et sur le territoire français.

La dématérialisation de certaines démarches dans le cadre de mesures de simplification administrative facilite l'accès aux services consulaires et la rationalisation de la gestion de la charge de travail des personnels consulaires.

Les réformes menées depuis 2012 ont permis de respecter totalement l'impératif de modernisation de l'action consulaire sur lequel nous nous étions engagés.

Le projet MAEDI 21, dont la finalité est d'adapter notre diplomatie aux enjeux du XXI^e siècle, s'est donc en conséquence **fixé comme objectif la mise en place de véritables consulats numériques**, en agissant en parallèle pour la dématérialisation et la simplification des procédures administratives visant à faciliter la vie des Français·e·s à l'étranger.

La première mesure de dématérialisation sera de **pouvoir s'inscrire au registre des Français établis hors de France via le site internet monservicepublic.fr**, et de faciliter les communications avec le service central d'état civil, les préfectures et les notaires par voie électronique.

Pour la simplification des procédures, la fin de la double comparution pour la délivrance d'un passeport a été actée, de même que la suppression de la comparution personnelle : les passeports pourront être bientôt adressés par voie postale sécurisée aux compatriotes inscrits au registre des Français établis hors de France dès lors que les conditions sécuritaires d'un pays le per-



Français·e·s de l'étranger, pour aller plus loin ensemble
Valoriser l'enseignement français à l'étranger
Des relations consulaires modernisées et simplifiées
Protéger dans la mobilité
Une France engagée, généreuse, fidèle à ses valeurs
Être aux côtés des forces vives
Moderniser les relations fiscales
Pour une démocratie de proximité renforcée

mettent. Nos compatriotes auront la possibilité prochainement de procéder à la pré-saisie des demandes de passeports et à leur paiement sur internet. Seule la prise des empreintes biométriques nécessitera le déplacement au consulat.

Le référentiel Marianne, en cours d'expérimentation dans neuf postes diplomatiques, favorisera l'amélioration de l'accueil de nos compatriotes dans les consulats grâce à un accueil courtois, des informations claires, des délais garantis, des horaires adaptés.

Le site internet retourenfrance.fr a été lancé en début d'année 2016 afin de baliser le retour de nos compatriotes dans l'Hexagone en les informant sur les principales démarches à effectuer. Dix premières propositions ont déjà été mises en place pour faciliter la réinsertion et une quarantaine sont en cours de traitement.

Enfin, dans une période difficile sur le plan sécuritaire pour certains de nos compatriotes, les attributions du Centre de crise et de soutien ont été renforcées, avec depuis 2014 des missions de soutien à la stabilisation post crise, et avec le développement d'un réseau de dialogue destiné aux entreprises françaises basées sur des lieux à risques.

La sécurisation des emprises françaises a constitué une priorité, tout comme **la mise en place d'Ariane, dont la fréquentation a triplé au cours du quinquennat**, qui permet un meilleur suivi des déplacements internationaux de nos compatriotes.

C'est dans ce contexte que nous proposons d'aller plus loin.

Faciliter les démarches administratives de nos concitoyen-ne-s

- **Accentuer la simplification des démarches.** Nous devons continuer les rapprochements entre les administrations et les institutions en permettant par exemple les échanges de données. Introduire une approche transversale entre les administrations pour traiter les mêmes objectifs et accélérer le choc de simplification et y associer si besoin des institutions francophones qui concourent indirectement au rayonnement et à l'influence de la France dans le monde. Dans ce cadre, nous nous engageons concrètement pour **la mise en place d'un registre d'état civil électronique, qui se substituera au registre papier.**
- **Élargir les responsabilités des consuls honoraires** pour l'instruction des dossiers, la remise d'actes et leur certification, la responsabilisation sur l'aide sociale et les bourses scolaires. Cette évolution du rôle du consul honoraire devrait **inciter à un recrutement plus ciblé et à un accroissement des moyens** qui lui sont attribués. Les consuls honoraires n'ont pas vocation à se substituer aux élus ou au personnel consulaire mais constituent un des moyens du renforcement du réseau consulaire global.
- **Déployer une nouvelle génération de valise ITINERA**, afin de faciliter la maniabilité et la simplicité d'utilisation de ce matériel qui permet d'organiser des tournées consulaires dans des villes de province. L'objectif est que nos compatriotes puissent établir ou renouveler leurs documents d'identité sans avoir à faire de longs déplacements vers les consulats des chefs-lieux de circonscription.



Français-e-s de l'étranger, pour aller plus loin ensemble
Valoriser l'enseignement français à l'étranger
Des relations consulaires modernisées et simplifiées
Protéger dans la mobilité
Une France engagée, généreuse, fidèle à ses valeurs
Être aux côtés des forces vives
Moderniser les relations fiscales
Pour une démocratie de proximité renforcée

Faire avancer le dossier des consulats européens :

- **En créant un service consulaire européen hébergé au sein des 139 délégations de l'UE** avec des agents consulaires français qui pourraient travailler sous contrat d'experts nationaux détachés (END). Les passeports biométriques émis aujourd'hui par les États membres de l'UE obéissent à des règles de sécurité et à des normes propres à chaque pays et non interchangeables. Les empreintes biométriques intégrées dans la puce de passeport d'un pays sont illisibles pour les autres pays européens et les normes relatives aux photos sont différentes. Le contexte sécuritaire actuel impose une convergence vers un passeport européen unique disposant de données biométriques interopérables. **Pour les citoyen·ne·s européen·ne·s cela doit pouvoir signifier à terme la possibilité de demander dans l'UE son passeport auprès des autorités de son pays de résidence** et, hors de l'UE, la possibilité de points de délivrance communs à l'ensemble des pays européens, comme des consulats européens, un consulat des États membres de l'UE ou tout lieu dédié à cet effet. Ceci assurerait aux citoyen·ne·s européen·ne·s une plus grande proximité pour le renouvellement du passeport, et une meilleure sécurité dans la délivrance et l'usage des documents de voyage.
- **En harmonisant de manière progressive les règles d'établissement des passeports au niveau européen.**
- **En multipliant dans les cinq prochaines années, les parages d'infrastructures de consulat**, au-delà de la réussite de l'expérience franco-allemande et en organisant un rapprochement avec des consulats d'autres nations européennes.
- **En facilitant les échanges d'informations entre services consulaires européens**, sur le modèle du logiciel CoOL (*Consular OnLine*), d'autres plateformes d'échanges devraient être créées en conformité avec les exigences de protection des données personnelles et de sécurité. Toutes ces réformes s'inscriront dans l'esprit d'un service public consulaire de qualité, efficace et simple d'accès pour ses usagers.

Réduire les inégalités d'accès aux services :

- **En facilitant l'accueil téléphonique ou présentiel pour nos compatriotes.** Le recours aux filtres d'accueil téléphonique et à la plateforme de rendez-vous doit demeurer une exception. En effet **la numérisation des procédures trouve ses limites face à la fracture numérique.**
- **Proposant la création d'une aide financière spécifique** pour permettre aux postes consulaires de répondre aux besoins des Français·e·s en difficulté quand les autorités locales sont défaillantes. La création d'un fonds d'indemnisation spécifiquement destiné aux Français·e·s établi·e·s hors de France sera donc envisagée. Les particuliers comme les chefs d'entreprises françaises à l'étranger sont parfois durement impactés lors des catastrophes naturelles, sans que pour autant leur cas ne relève du rapatriement pour indigence. 🌹🇫🇷



Français·e·s de l'étranger, pour aller plus loin ensemble
Valoriser l'enseignement français à l'étranger
Des relations consulaires modernisées et simplifiées
Protéger dans la mobilité
Une France engagée, généreuse, fidèle à ses valeurs
Être aux côtés des forces vives
Moderniser les relations fiscales
Pour une démocratie de proximité renforcée

Protéger dans la mobilité

De plus en plus mobiles à l'international, les Français·e·s de l'étranger ont su s'adapter au monde d'aujourd'hui, en s'inscrivant dans les dynamiques de flux migratoires et de mondialisation économique et culturelle. Porteurs du rayonnement de la France à l'étranger, ils et elles méritent comme chaque citoyen·ne français·e d'être protégé·e·s dans leur mobilité. Plus jeune, mobile, très européenne, cette population évolue. De nouvelles politiques doivent prendre acte de ces changements et les accompagner, qu'il s'agisse de l'action sociale, de la retraite ou de la Sécurité sociale.

Hors de l'UE, la France a conclu 37 accords bilatéraux avec la plupart de ses principaux partenaires extra-européens du bassin méditerranéen, du Maghreb, d'Afrique francophone, d'Amérique et d'Extrême-Orient, ainsi que trois décrets de coordination avec la Nouvelle-Calédonie, la Polynésie française et Saint-Pierre-et-Miquelon.

La Caisse des Français de l'étranger (CFE) joue un rôle primordial, mais le taux élevé des cotisations exclut encore trop de familles du système et laisse une partie des Français·e·s de l'étranger en situation de précarité, alors que la protection sociale constitue une mission de service public basée sur la solidarité.

L'action sociale consulaire doit accompagner les mutations de la population française à l'étranger, confrontée à la multiplication des contrats locaux et à la disparition progressive des contrats d'expatriation. **Malgré un contexte budgétaire très contraint, les crédits de l'aide sociale consulaire ont pu être préservés**, marquant ainsi un engagement fort du gouvernement en faveur de nos compatriotes en situation délicate. Par ailleurs, **les mesures de simplification administrative ont permis à de nombreux Français·e·s d'obtenir leur carte vitale et de limiter la production et la traduction de certificats de vie, procédure pouvant s'avérer longue et fastidieuse.**

L'action sociale ne saurait cependant se réduire à l'aspect financier. **La campagne de prévention des mariages forcés du gouvernement français, en France comme à l'étranger, a été exemplaire.** La création de l'agence de recouvrement des créances alimentaires à l'étranger a également pris acte des situations familiales.

Enfin, **pour la première fois, un gouvernement français s'est soucié du retour des Français·e·s de l'étranger** : assistance sociale et administrative, information et accompagnement permettent désormais à nos compatriotes de revenir librement et en toute sécurité.

Ces réussites doivent tracer la voie vers une protection accrue des Français·e·s établi·e·s à l'étranger.

Une meilleure prise en charge du handicap à l'étranger

Sur le territoire français, le gouvernement a mis en place une politique ambitieuse et humaniste de prise en charge des handicaps et des troubles de l'apprentissage, politique qui pourrait être déclinée à l'étranger. Pour cela, nous souhaiterions que :

- Dans la phase de diagnostic, **les parents aient accès à un centre référent en France.**



Français·e·s de l'étranger, pour aller plus loin ensemble
Valoriser l'enseignement français à l'étranger
Des relations consulaires modernisées et simplifiées
Protéger dans la mobilité
Une France engagée, généreuse, fidèle à ses valeurs
Être aux côtés des forces vives
Moderniser les relations fiscales
Pour une démocratie de proximité renforcée

- Les différents types de handicaps et les troubles de l'apprentissage, une fois diagnostiqués, soient **recensés par l'AEFE**.
- Les frais de **prise en charge en orthophonie et en psychologie soient mieux remboursés** par la CFE — actuellement à hauteur de 20 EUR la séance.
- Les spécialistes soient autorisés à exercer dans les établissements de l'AEFE.
- Le matériel pédagogique spécifique (tablettes par exemple) soit mis à disposition des élèves et des enseignants.
- Une étude soit menée afin de vérifier qu'aucun enfant autiste d'un établissement de l'AEFE ne soit privé de **l'aide d'un auxiliaire de vie scolaire** pour des raisons financières.

Une amélioration de la CFE

En priorisant la troisième catégorie, dite aidée, de la CFE pour que **chacun puisse bénéficier d'une protection sociale**. Le gouvernement doit assumer sa part de contribution afin que les plus bas revenus ne soient pas pénalisés. La CFE doit rester un outil de support de la présence française à l'étranger et un élément de la diplomatie économique de la France.

Réformer la gouvernance de la CFE : durant ces cinq dernières années, la gauche sénatoriale a déposé un projet de réforme ambitieux de la gouvernance de la CFE, tenant compte de la réforme de la représentation des Français de l'étranger. Elle prônait notamment l'élection du CA de la CFE par les 443 conseillères et conseillers consulaires et non plus uniquement les conseillères et conseillers élu·e·s à l'Assemblée des Français de l'étranger (AFE). Cette réforme a été repoussée par la droite. Nous voulons la mener à bien sous la prochaine mandature.

Une Europe sociale plus ambitieuse

En garantissant une libre circulation solidaire : en 2012, dix millions de citoyen·ne·s de l'UE résidaient dans un État membre hors du leur. **Une majorité quitte son pays pour travailler, bénéficiant ainsi de l'une des quatre libertés de l'UE : la libre circulation des travailleurs**. Elle inclut en théorie la portabilité des droits au chômage, qui dans la réalité, se heurte trop souvent à des obstacles administratifs. Malgré la complexité administrative inhérente à la diversité des systèmes sociaux de l'UE, la mobilité des travailleurs s'est accompagnée d'une couverture des risques sociaux et d'une coordination des régimes de sécurité sociale.³ Les évolutions récentes ont également permis une plus grande mutualisation des moyens dans les zones frontalières et le développement de la généralisation de la **carte européenne d'assurance-maladie** (CEAM). Cependant, dès qu'ils perdent leur qualité de travailleur, ces citoyen·ne·s peuvent se retrouver en dehors de tout système de protection sociale. Les États membres peuvent en outre expulser les ressortissant·e·s européens qui seraient considérés comme une charge déraisonnable pour l'État. Pour ces citoyen·ne·s, mobilité rime avec **précarité** : impossibilité de toucher des aides sociales dans certains pays, obstacles administratifs à faire valoir leurs droits dans d'autres, expulsions pour certains... Des cas d'expulsions ont été rapportés dans plusieurs pays dont la France, la Belgique

³ Règlements européens 883/2004 et 987/2009, anciens règlements 1408/71 et 574/72.



Français·e·s de l'étranger, pour aller plus loin ensemble
 Valoriser l'enseignement français à l'étranger
 Des relations consulaires modernisées et simplifiées
Protéger dans la mobilité
 Une France engagée, généreuse, fidèle à ses valeurs
 Être aux côtés des forces vives
 Moderniser les relations fiscales
 Pour une démocratie de proximité renforcée

— 5 571 citoyen·ne·s européen·ne·s en 2014 — et l'Allemagne. Ceux qui cherchent des moyens de subsistance, ne sont pas des touristes mais des citoyen·ne·s en situation de **fragilité sociale**, qu'il convient de soutenir et d'accompagner socialement plutôt que de sanctionner dans la mobilité. Nous veillerons donc au respect et au renforcement de la **transposition des droits**, dans le **respect du principe de libre circulation**.

En proposant un règlement de coordination des régimes d'aide sociale, qui garantirait une protection sociale à chaque européen dans la mobilité, quels que soient son statut et sa situation sociale. Actuellement, les règles concernant l'accès aux prestations sociales ne sont essentiellement définies que par la jurisprudence de la Cour de justice de l'Union européenne (CJUE). La prise en compte du **parcours d'intégration des citoyen·ne·s européen·ne·s** devrait être exigée et les États membres devraient justifier de façon plus rigoureuse la notion de charge déraisonnable. Cette garantie relèverait d'un droit universel à la protection sociale dans l'UE. Elle ne requiert aucun budget spécifique, puisqu'il s'agirait uniquement de déterminer la responsabilité sociale des États membres vis-à-vis de leurs ressortissant·e·s et de leurs résident·e·s. 



Français·e·s de l'étranger, pour aller plus loin ensemble
Valoriser l'enseignement français à l'étranger
Des relations consulaires modernisées et simplifiées
Protéger dans la mobilité
Une France engagée, généreuse, fidèle à ses valeurs
Être aux côtés des forces vives
Moderniser les relations fiscales
Pour une démocratie de proximité renforcée

Une France engagée, généreuse, fidèle à ses valeurs

En ce début de XXI^e siècle, l'accumulation des déséquilibres sociaux et politiques, le dérèglement climatique, les flux illicites sont partout sources d'instabilité, de pauvreté et donc de déplacements massifs de population. Cette situation oblige chacun à prendre ses responsabilités, la France le fait. D'abord **en agissant pour la paix et la sécurité** sur plusieurs théâtres d'opération parce que **la guerre et le terrorisme sont les pires ennemis du développement**.

Au Mali et en Centrafrique, elle est intervenue, **sous mandat de l'Organisation des Nations unies (ONU)**, pour assurer la sécurité des populations et préserver l'intégrité territoriale d'États fragiles. **En Syrie, en Irak, mais aussi en Libye, avec les membres de la coalition internationale**, elle lutte contre le terrorisme islamiste et s'engage diplomatiquement pour une transition politique.

La France agit également en aidant à la résolution de crises humanitaires, comme elle le fit par exemple en participant à la lutte contre l'épidémie de la maladie à virus Ebola ; en poursuivant également son appui au processus de décentralisation et de soutien aux collectivités territoriales des pays en développement ; en organisant enfin la **Conférence de Paris de 2015 sur le climat**, avec pour objectif, la ratification d'un accord universel. L'annonce à New-York d'un financement de 100 milliards de USD à l'échelle mondiale pour assurer la transition énergétique et le transfert de technologies qui font aussi partie du combat pour le développement, tenant ainsi la promesse de solidarité envers les plus pauvres.

On peut dès lors se réjouir de l'augmentation progressive de **4 milliards d'EUR pour le développement durable** annoncée par le président de la République dont deux seront consacrés à la **lutte contre le dérèglement climatique**.

Avec la **première loi d'orientation de la politique de développement et de solidarité internationale**, le 7 juillet 2014, la France a déjà précisé et **renové le cadre d'intervention de son aide publique au développement**. Celle-ci promeut désormais un développement durable dans les pays en développement en ayant pour objectifs : la lutte contre la pauvreté et l'insécurité alimentaire, la réduction des inégalités sociales et territoriales, le développement économique équitable et riche en emplois, la préservation des biens publics mondiaux, en luttant contre le changement climatique, ses effets et l'érosion de la biodiversité et en défendant une paix durable, la stabilité, les droits de l'homme et la diversité culturelle.

Le rapprochement entre l'Agence française de Développement (AFD) et la Caisse des dépôts et consignations permettra de disposer d'un **outil bilatéral plus puissant**, mandat fixé par le gouvernement. Créée en 1941 à Londres par la France libre du général de Gaulle, et opérateur pivot de l'aide au développement, **l'AFD a augmenté son activité de 15 % depuis cinq ans** dans les pays étrangers, ce dont nous nous réjouissons.

La France est également attendue dans le monde sur le terrain de **l'influence culturelle**. En 2012, nous nous étions engagés à faire progresser l'influence douce de notre pays. Cela s'est d'abord traduit par **une politique audiovisuelle extérieure plus cohérente**. France Média Monde — regroupant France 24,



Français·e·s de l'étranger, pour aller plus loin ensemble
Valoriser l'enseignement français à l'étranger
Des relations consulaires modernisées et simplifiées
Protéger dans la mobilité

Une France engagée, généreuse, fidèle à ses valeurs

Être aux côtés des forces vives
Moderniser les relations fiscales
Pour une démocratie de proximité renforcée

Radio France internationale (RFI) et Monte Carlo Doualiya (MCD) —, a accru ses audiences grâce à une stratégie inédite des médias du groupe pour la conquête de nouveaux publics et à un climat social enfin apaisé dans les rédactions.

France 24 est ainsi passée de 200 à 300 millions de foyers concernés, avec de fortes avancées en Asie — en particulier en Inde — mais aussi dans le monde arabe, en Afrique anglophone et en Amérique du Nord.

Par ailleurs, **cinq nouveaux émetteurs FM ont été créés pour RFI et MCD**. RFI en langue mandingue a été lancée en octobre 2015, devenant la treizième langue diffusée par la radio francophone qui accroît ainsi la diversité de ses programmes et parallèlement progresse en audience.

Au sein de l'UE, la France a posé les bases d'une **réforme fondamentale du système des droits d'auteurs des produits audiovisuels** afin de permettre un accès aux contenus culturels en Europe et en France métropolitaine. En 2016, cette approche portée par Andrus Ansip — vice-président de la Commission européenne — est un élément central de la nouvelle stratégie numérique. Concernant le **cinéma**, en 2015 pour la deuxième année consécutive, nous pouvons nous féliciter du nombre d'entrées des films français plus élevé hors de nos frontières que sur le marché national.

Avec le réseau d'établissements culturels, instituts et alliances françaises, la France possède un puissant outil de rayonnement linguistique et culturel, de diffusion des idées et des savoirs, au cœur du *soft power* à la française. En 2012 nous souhaitions que ce réseau reste un élément régalien de l'action extérieure de l'État, ce qui s'est concrétisé par le maintien de la gestion du réseau par le MAEDI, à l'issue d'une phase d'expérimentation, l'Institut français, à Paris, jouant quant à lui, son rôle d'animateur et d'opérateur.

Grâce à la francophonie, la France est membre d'un vaste espace de près de 275 millions de locuteurs, **le français étant la cinquième langue la plus parlée dans le monde**, présente sur tous les continents. La France est la première contributrice financière de l'**Organisation internationale de la Francophonie (OIF)**, qui continue à accueillir de nouveaux états membres, preuve de son attractivité. La coopération francophone a diversifié ses centres d'intérêts en suivant de près les nouveaux défis que connaissent les pays et tenant compte des effets de la mondialisation. Au traditionnel soutien des domaines culturels et éducatifs ont été ajoutées des actions concernant la paix et la démocratie, la lutte contre les discriminations, le développement durable et les nouvelles technologies. **La stratégie d'accroissement de l'influence diplomatique de l'OIF ne doit toutefois pas entrer en contradiction avec la nécessité de soutenir concrètement la diffusion du français.**

Nous ne pouvons, enfin, que nous féliciter de l'**abrogation de la circulaire Guéant, qui restreignait le droit des étudiants étrangers à travailler en France**, et de l'**adoption de la loi sur le droit des étrangers en janvier 2016 qui introduit le titre de séjour pluriannuel** ce qui est une avancée importante pour une meilleure intégration de ces étudiants étrangers dans la société française. La **simplification de l'accès aux titres de séjour** et le passage progressif d'une logique de contrôle à une **logique d'intégration** sont en cours et doivent se poursuivre, ces étudiants étant une chance pour la France.



Français·e·s de l'étranger, pour aller plus loin ensemble
Valoriser l'enseignement français à l'étranger
Des relations consulaires modernisées et simplifiées
Protéger dans la mobilité
Une France engagée, généreuse, fidèle à ses valeurs
Être aux côtés des forces vives
Moderniser les relations fiscales
Pour une démocratie de proximité renforcée

Nous sommes fiers que la France soit restée fidèle à ses valeurs et nous maintiendrons cet effort au cours de la prochaine mandature, nous proposons donc d'aller plus loin.

Une politique d'aide au développement généreuse

- **Étant attentifs à ce que la France tienne ses engagements** en maintenant l'aide aux projets, en renforçant l'aide bilatérale et en soutenant des projets à impact rapide qui améliorent la vie quotidienne des populations.
- **Consacrant 0,7 % du produit national brut à l'aide au développement**, la France demeurera le quatrième bailleur international. C'est un investissement nécessaire pour atteindre son objectif car l'aide aux pays en développement renforce leur stabilité, et se traduit concrètement par une croissance mondiale inclusive et renforcée, dont la France peut bénéficier en retour.
- **Stabilisant les crédits d'aide alimentaire et de sortie de crise, en doublant les crédits destinés à l'aide aux organisations non gouvernementales (ONG) humanitaires et en retrouvant un équilibre entre dons et prêts**, la France sera fidèle à elle-même et présente au rendez-vous.
- **Accroissant l'activité de l'AFD de 50 % dans les cinq prochaines années, et même de 70 % pour le climat**, cette dernière pourra faire plus et mieux pour les territoires d'outre-mer et miser davantage sur les dons bilatéraux indispensables au Sahel, dans les pays les moins avancés et ceux en crise, pour l'adaptation au changement climatique. La stabilité et la consolidation de ces pays fragiles garantiront la sécurité dans le Sahel et plus largement en Afrique et en Europe. **Renforcer notre action bilatérale dans ces pays vise à améliorer notre efficacité** en résistant au tropisme français pour l'action multilatérale et à la dispersion des moyens. Nous pensons plus largement que l'AFD peut et doit devenir un lieu essentiel pour parler du monde à nos compatriotes — sans fard et toujours avec générosité. Leur dire simplement que ce qui se passe là-bas nous concerne ici, et inversement.
- **Renforçant le service civique à l'étranger** en mobilisant les postes diplomatiques et les institutions françaises à l'étranger et contribuer ainsi à accroître la mobilité des jeunes issus de tous les milieux sociaux et à forger leur engagement.

Une politique de coopération culturelle qui maintient son ambition

- **Diffuser dès 2017 France 24 en espagnol et en continuant à harmoniser les statuts des professionnels** exerçant au sein de France Médias Monde (FMM), grâce à la signature fin 2015 du socle social, première avancée pour les personnels.
- **Continuer à porter une attention particulière au développement des cinémas du Sud et au dispositif d'aide aux cinémas du monde**, garants de la diversité du cinéma aidé par la France, et dont les moyens doivent être sanctuarisés, car cette industrie culturelle est également un formidable vecteur de dialogue entre les cultures.



Français·e·s de l'étranger, pour aller plus loin ensemble
Valoriser l'enseignement français à l'étranger
Des relations consulaires modernisées et simplifiées
Protéger dans la mobilité
Une France engagée, généreuse, fidèle à ses valeurs
Être aux côtés des forces vives
Moderniser les relations fiscales
Pour une démocratie de proximité renforcée

- **Générer des synergies parallèlement à de nouvelles sources de financement pour lutter contre la difficulté de maintenir certains instituts sur leur site historique.** Les récents exemples de Lisbonne et Vienne ont montré combien une politique patrimoniale de l'action culturelle extérieure se voit limitée par les contraintes budgétaires. Il serait intéressant de développer les partenariats, par exemple avec l'industrie culturelle privée : les maisons d'édition, les galeries, les réseaux de distribution, mais aussi les grandes entreprises françaises championnes à l'export comme l'industrie du luxe, reflet du savoir-vivre et du savoir-faire français.
- Assumer une double ambition pour le rayonnement culturel de notre pays : d'abord enrayer la spirale infernale de la baisse des crédits, au moment où **nos principaux concurrents investissent massivement dans la culture** est une nécessité. En effet, la France, après avoir été pionnière, pourrait bien décrocher du peloton de tête face aux Allemands, Anglais, Russes et Chinois. Pour sanctuariser nos emprises, et éviter, qu'année après année, la France vende à l'encan son patrimoine, nous pourrions le **mettre à disposition des pays francophones**. Comme nous l'avons fait pour TV5 Monde, **l'Institut français doit devenir une marque francophone, mutualisée**, et partant, mondiale. Cette ouverture à la francophonie est le meilleur moyen de protéger nos outils de rayonnement, qui deviendront ainsi la propriété conjointe des artistes et des intellectuels francophones.
- **Ouvrir d'avantage la diplomatie culturelle au-delà de l'aide étatique, à la société civile, aux ONG et fondations, aux collectivités locales, au mécénat et aux grandes maisons, car elle n'est pas qu'une affaire de diplomates.** Il existe en outre à l'étranger un vivier d'associations françaises ou francophiles qui assurent chaque jour le rayonnement culturel dans nos pays de résidence. Loin d'être en compétition avec ces structures, les Instituts français doivent établir des ponts avec le monde associatif et mettre en réseau toutes les énergies bénévoles afin d'assurer une meilleure visibilité de cette culture, certes moins institutionnalisée mais plus ancrée dans le quotidien. En cette période de transformation de l'action culturelle extérieure, nous devons, en Europe, harmoniser notre politique d'implantation et de gestion d'instituts, l'ensemble des nations européennes partageant la même conception de la culture, comme **trait d'union du dialogue entre les peuples**.
- **Mettre en place une véritable coopération européenne** : le réseau des instituts culturels nationaux de l'Union européenne (EUNIC) est encore trop souvent un simple lieu d'échanges et de concertation entre directeurs d'instituts, qui aboutit rarement à de **véritables projets culturels communs**. Les Européens avancent encore en ordre dispersé sur le terrain culturel, c'est pourquoi, là où c'est possible, nous devons inciter à la création d'**instituts binationaux**, sur le modèle des instituts franco-allemands.
- Harmoniser les statuts des personnels exerçant dans les instituts et les Alliances malgré la diversité des droits locaux. Dans l'esprit de la loi du 14 janvier 2013 qui rend obligatoire la complémentaire santé pour les salariés du privé en France, nous demanderons au MAEDI d'appliquer la **généralisation de la protection complémentaire santé pour tous les agents employés en contrat local dans le réseau culturel et diplomatique**.



Français·e·s de l'étranger, pour aller plus loin ensemble
 Valoriser l'enseignement français à l'étranger
 Des relations consulaires modernisées et simplifiées
 Protéger dans la mobilité

Une France engagée, généreuse, fidèle à ses valeurs

Être aux côtés des forces vives
 Moderniser les relations fiscales
 Pour une démocratie de proximité renforcée

- **Faciliter l'accès et la diffusion des œuvres**, en soutenant la **création d'une plateforme numérique de la culture française** qui mette à disposition de tous, en libre consultation et libre téléchargement, les œuvres musicales, littéraires et audiovisuelles tombées dans le domaine public français. Cette structure pouvant également servir à la promotion des jeunes artistes, par le biais d'un service de financement participatif.

Promouvoir la francophonie en :

- **Développant des instituts français de recherche à l'étranger qui favorisent une production de haut niveau**, garantissant une influence des idées et créant des ponts, entre société civile et monde universitaire.
- **Formalisant l'engagement des États membres de l'OIF pour l'introduction, ou la réintroduction, du français dans les cursus scolaires et universitaires**, à travers l'action par exemple de l'Agence universitaire de la Francophonie (AUF), qui favorise également la diffusion de la pensée scientifique.
- **Développant la langue française comme langue scientifique** qui doit promouvoir la diffusion des avancées intellectuelles, scientifiques et techniques du Sud. De même le développement de la traduction, la diffusion et les publications favorise les échanges et rend compte de la diversité française qui est une richesse, non seulement à travers les livres mais également par les revues, les journaux et les nouveaux supports technologiques, tout ce capital informationnel, qui transite désormais également par les réseaux sociaux, et dont l'accès démocratique est un outil supplémentaire de transmissions des messages.
L'AUF, qui est très engagée aux côtés des universitaires et des chercheurs francophones, doit être davantage soutenue par la France, pour que la communauté scientifique francophone voit tout l'intérêt de continuer à investir dans la langue française : il faut continuer à **se battre pour la mobilité — par la mise en place d'un visa francophone — et les échanges entre jeunes dans l'espace francophone — par le biais d'un Erasmus francophone**.
- Multipliant les forums : **Forum mondial de la langue française, Forum mondial des femmes francophones, ouverts sur la société civile francophone**. Autant d'initiatives appréciables dont le développement doit être assuré.
- **Dupliquant le programme 100 000 professeurs pour l'Afrique**, initié en 2014 par le MAEDI dans une dizaine de pays du continent africain. Il doit être mise en place **sur d'autres zones du monde**, pour multiplier les formations de formateurs à distance tout en utilisant les dernières évolutions pédagogiques en français langue étrangère (FLE).
- **Mettant en place un service civique francophone**.
- **Renforçant les offres de formation à distance et les cours en ligne ouvert et massif (MOOC)**, à l'image de la plateforme française de cours en ligne, France Université Numérique (FUN), lancée avec succès en 2013, pour que chaque francophone puisse avoir accès, à terme, à une formation diplômante à distance, par exemple à travers les lycées et les instituts français, en partenariat avec des universités francophones.



Français·e·s de l'étranger, pour aller plus loin ensemble
Valoriser l'enseignement français à l'étranger
Des relations consulaires modernisées et simplifiées
Protéger dans la mobilité

Une France engagée, généreuse, fidèle à ses valeurs

Être aux côtés des forces vives
Moderniser les relations fiscales
Pour une démocratie de proximité renforcée

- **Continuant à soutenir l'activité de Campus France.** La France demeure dans le top trois des nations qui accueillent le plus d'étudiants étrangers : 271 000, chiffre qui a progressé de 4,4 % ces cinq dernières années. Nous devons poursuivre notre soutien à la venue de ces étudiants, en misant sur les pays prioritaires comme la Chine — premier contingent d'étudiants étrangers, sans oublier pour autant les pays plus fragiles d'Afrique subsaharienne. C'est par une stratégie d'attractivité équilibrée que la France restera fidèle à ses valeurs.

Nous souhaitons accroître le nombre d'étudiants étrangers en France en revoyant avec chaque pays le nombre de ceux qui y viennent et le nombre de bourses allouées. Nous ne pouvons pas oublier qu'ils deviennent autant de relais quand ils sont de retour dans leur pays. 🌹👏

PS



Français·e·s de l'étranger, pour aller plus loin ensemble
Valoriser l'enseignement français à l'étranger
Des relations consulaires modernisées et simplifiées
Protéger dans la mobilité

Une France engagée, généreuse, fidèle à ses valeurs

Être aux côtés des forces vives
Moderniser les relations fiscales
Pour une démocratie de proximité renforcée

Être aux côtés des forces vives

Les Français·e·s de l'étranger sont riches de la diversité de leur parcours et de leurs profils. **Étudiants, salariés, entrepreneurs, fonctionnaires contribuent au rayonnement culturel et économique de notre pays hors de nos frontières.** Ils sont l'incarnation d'une France ouverte et dynamique.

En 2012, nous nous étions donnés pour objectif d'être aux côtés de nos compatriotes qui créent des projets économiques à l'étranger, qui innovent et investissent. L'information relative aux aides à l'implantation et au développement nous apparaissait alors comme dispersée parmi une trop grande diversité d'acteurs. Dans ce cadre, un large travail de concertation entre les parlementaires et les acteurs de l'économie française avait été initié au début de l'année 2013 avec la création d'un comité de pilotage sur l'évaluation des dispositifs de soutien à l'économie française. Cela a débouché sur le **concept de diplomatie économique active**, souhaitée et soutenue par Laurent Fabius, ministre des Affaires étrangères d'alors et qui s'est traduite par une série de mesures concrètes pour que notre **action économique à l'international et en France en faveur des acteurs économiques étrangers**, gagne en cohérence et en efficacité.

La fusion, au 1^{er} janvier 2015, de l'Agence française pour les investissements internationaux (AFII) et d'Ubifrance — l'agence française pour le développement international des entreprises —, a permis une première clarification du dispositif par la **création de Business France — l'agence nationale au service de l'internationalisation de l'économie française**. Cette fusion a eu pour premiers effets de participer à l'accroissement des investissements étrangers en France, de renforcer la promotion de l'image économique de la France mais aussi de favoriser le développement des entreprises françaises à l'international. Aujourd'hui **30 000 entreprises françaises ont une implantation à l'étranger, un nombre en croissance**.

Le rattachement des portefeuilles ministériels constitués par le commerce extérieur et le tourisme au MAEDI a rendu plus cohérentes nos politiques au service de notre action économique internationale.

Le travail de renforcement et de modernisation du dispositif de soutien public aux exportations des entreprises françaises, notamment pour l'amélioration de l'accès des PME aux instruments de soutien à l'export, s'est traduit par la réaffirmation du positionnement central de l'ambassadeur, placé, selon le vœu de Laurent Fabius, à la tête de l'équipe de France de l'export. Des conseils économiques ont été également installés dans les grandes ambassades et une direction spécifiquement dédiée au soutien aux entreprises — grands groupes mais aussi PME et entreprises de taille intermédiaire (ETI) — et aux Affaires économiques a été créée au Quai d'Orsay. Des représentants spéciaux, personnalités reconnues dans le domaine politique ou économique, complètent ce dispositif.

L'attractivité de la France à l'étranger s'est ainsi renforcée. Depuis cinq ans, nous nous sommes installés au sommet du classement, en étant le **premier pays d'accueil des implantations industrielles en Europe**.

Le dispositif de **volontariat international en entreprise (VIE)** ayant prouvé son succès, puisqu'il constitue une première marche pour l'emploi pour de nom-



Français·e·s de l'étranger, pour aller plus loin ensemble
Valoriser l'enseignement français à l'étranger
Des relations consulaires modernisées et simplifiées
Protéger dans la mobilité
Une France engagée, généreuse, fidèle à ses valeurs
Être aux côtés des forces vives
Moderniser les relations fiscales
Pour une démocratie de proximité renforcée

breux jeunes, a vu son accès démocratisé, avec la création de **VIE Pro s'adressant aux diplômés de licences professionnelles**, et le nombre de postes offerts s'est accru de 25 % pour atteindre la barre des 9 000 emplois.

Enfin, une réflexion a été amorcée pour mieux agir pour le retour à l'emploi dans le pays d'accueil : avec le rapport remis au Premier ministre Manuel Valls par Hélène Conway-Mouret sur le retour en France des Français de l'étranger, les motifs et les profils des Français-e-s qui rentrent en France sont désormais mieux connus et l'action politique est dorénavant pensée pour que ce retour en France ne soit pas un frein à la mobilité.

Pour 2017 nous souhaitons approfondir le travail entrepris dès 2012.

Un dispositif d'aide au commerce extérieur étoffé

- **Rationaliser les organismes d'orientation et d'accompagnement.** Une meilleure coopération doit s'opérer entre les acteurs publics ou para publics (BPI France, Business France, Coface) et les chambres de commerce. À ce titre, nous mettrons en place un guichet unique dans les postes visant à mieux informer et orienter les entreprises demandeuses.
- **Accompagner les entreprises créées initialement à l'étranger par des Français-e-s et souhaitant s'implanter et se développer sur le marché français.** Elles devront aussi, être soutenues soit par des aides étatiques, soit par des organismes d'accompagnement afin de faciliter leur parcours administratif en France. **Cette aide s'adressera en particulier aux très petites entreprises (TPE) qui ont vocation à créer de l'emploi en France suite à leur réimplantation.**
- **Que les conseillères et conseillers consulaires élu-e-s puissent assumer pleinement leur rôle en matière économique** et qu'un conseil économique et un conseil d'influence accueillent annuellement tous les conseillères et conseillers consulaires d'un même pays afin de mettre en commun analyses et réflexions prospectives. L'articulation avec les services de la diplomatie économique devra être ici assurée afin que les recommandations de ces conseils puissent enrichir le travail de Business France et du MAEDI.

Un dispositif d'aide à l'emploi et à la formation professionnelle réhabilité

- **Soutenir l'aide à l'emploi pour les Français-e-s de l'étranger, en intégrant le dispositif d'aide auprès du ministère du Travail, de l'Emploi, de la Formation professionnelle et du Dialogue social** en ciblant les pays où les dispositifs locaux d'accompagnement sont fragiles. Nous tâcherons d'améliorer l'accès à l'information sur ces dispositifs nationaux d'aides dans les pays d'implantation des Français-e-s et des entreprises.
- **Réaffirmer l'obligation de la tenue annuelle des conseils consulaires à l'emploi et à la formation professionnelle, dans les 130 circonscriptions consulaires.** Ils doivent être les lieux où le débat contradictoire permettra de mettre en place des dispositifs d'accompagnement efficaces.



Français-e-s de l'étranger, pour aller plus loin ensemble
Valoriser l'enseignement français à l'étranger
Des relations consulaires modernisées et simplifiées
Protéger dans la mobilité
Une France engagée, généreuse, fidèle à ses valeurs
Être aux côtés des forces vives
Moderniser les relations fiscales
Pour une démocratie de proximité renforcée

- **Organiser le travail de Pôle emploi à l'international en articulation étroite avec les initiatives et structures associatives d'aide à l'emploi qui existent déjà dans certains pays du monde pour les Français·e·s**, afin de s'appuyer sur l'expérience et sur les réseaux que ces associations ont su développer. **Des partenariats devront être mis en place entre l'État et ces structures associatives, notamment au sein de l'UE.**
- **Favoriser un accès équitable au dispositif de formation professionnelle.** Nous ferons en sorte d'**abonder le budget des régions afin de financer une augmentation éventuelle du nombre de candidats Français·e·s de l'étranger.** De nombreux obstacles à la mobilité des travailleurs existent encore, en particulier au niveau de la reconnaissance des diplômes. À ce titre, nous rappelons l'importance d'une **reconnaissance mutuelle des diplômes et formations** et soutiendrons les initiatives et programmes français et européens visant à harmoniser ces reconnaissances, dont bénéficient principalement les Français·e·s désireux de poursuivre leur carrière à l'étranger.
- **Établir des passerelles entre un réseau AEFÉ insuffisamment doté de filières professionnelles, et Régions de France — anciennement Association des régions de France (ARF) —**, pour mettre aux élèves du réseau d'avoir accès au dispositif de formation professionnelle et ainsi d'accéder selon leur projet d'orientation à certains diplômes professionnels. 🌹👏



Français·e·s de l'étranger, pour aller plus loin ensemble
 Valoriser l'enseignement français à l'étranger
 Des relations consulaires modernisées et simplifiées
 Protéger dans la mobilité
 Une France engagée, généreuse, fidèle à ses valeurs
Être aux côtés des forces vives
 Moderniser les relations fiscales
 Pour une démocratie de proximité renforcée

Moderniser les relations fiscales

L'amélioration de la **représentation politique** des Français·e·s de l'étranger depuis 2012 qui s'est articulée autour de **l'élection de députés des Français·e·s de l'étranger** et de l'adoption de la nouvelle **loi du 22 juillet 2013 sur l'AFE et la constitution des conseils consulaires** ont contribué à une amélioration substantielle de la **prise en compte des revendications fiscales des Français·e·s de l'étranger**.

Le projet des socialistes à l'étranger en 2012, intitulé La France tout au long de la vie, s'était fixé en matière fiscale des objectifs ambitieux : premièrement **l'amélioration des modalités d'imposition des revenus des Français·e·s de l'étranger**, deuxièmement **la lutte contre la fraude et l'exil fiscal** et dernièrement le développement d'un **droit européen des successions**.

Tous ces objectifs ont été largement atteints et dépassés. À titre d'exemple, le gouvernement socialiste aura réussi, entre 2012 et 2017, à **rapatrier plus de 30 milliards d'EUR liés à la fraude fiscale**, aura très largement contribué à **l'abolition du secret bancaire au sein de l'UE** et restera comme l'initiateur avec l'Allemagne de la **taxe sur les transactions financières dans l'espace de l'UE**. En matière de fraude fiscale, nous restons néanmoins encore très loin des 70 milliards d'EUR annuels que coûtent la fraude et l'exil fiscal pour le budget de l'État, soit 100 fois le coût présumé de la fraude sociale. Cependant nous avançons sur la bonne voie. L'article 121 de la loi de finances pour 2016 prévoit l'introduction à partir de 2017 du *reporting* pays par pays pour les entreprises de plus de 750 millions d'EUR de chiffre d'affaires.

La très grande activité des parlementaires de l'étranger dans leur circonscription leur a permis de pouvoir mieux cerner les difficultés fiscales des communautés françaises à l'étranger et d'y apporter des éléments de réponse. En conséquence, leur coopération intense avec le MAEDI et ministère de l'Économie et des Finances a **fait évoluer l'image d'exilés fiscaux vers une image de Français·e·s de l'étranger citoyen·ne·s-contribuables** à part entière. De plus, cette action, du fait de la grande qualité de la remontée d'informations des circonscriptions, aura permis d'affiner le cadre législatif et réglementaire à l'extrême diversité des situations fiscales de nos compatriotes domiciliés sur l'ensemble du globe. Ces objectifs ayant été atteints dès la mi-mandat, l'action des parlementaires et du gouvernement a ouvert la voie à de nouveaux chantiers tels que la **modernisation d'une très grande partie des 122 conventions fiscales** qui lient la France à d'autres États, la **mise à égalité fiscale progressive des Français·e·s de l'étranger avec ceux de métropole**, la mise en conformité de la fiscalité des Français·e·s de l'étranger avec les cadres proposés par le droit européen ou encore la **dématérialisation progressive des démarches en relation avec le service public de l'impôt**.

Concernant la modernisation des conventions fiscales, nous avons œuvré à la fin progressive du secret bancaire dans l'espace de l'UE en renégociant notamment nos conventions avec la Suisse, le Luxembourg et Monaco et en permettant ainsi un **échange d'informations fiscales et bancaires automatisé**. Nous avons **mis fin à des situations de double-imposition**, comme en Allemagne avec la double imposition des retraites françaises, qui était liée à l'absence totale d'adaptation aux contextes de mobilités intra-européennes. Concernant la mise à égalité, nous avons



Français·e·s de l'étranger, pour aller plus loin ensemble
Valoriser l'enseignement français à l'étranger
Des relations consulaires modernisées et simplifiées
Protéger dans la mobilité
Une France engagée, généreuse, fidèle à ses valeurs
Être aux côtés des forces vives
Moderniser les relations fiscales
Pour une démocratie de proximité renforcée

mis en place le **paiement en ligne de l'impôt sur le revenu, la fin de l'inégalité de traitement entre résident·e·s et non-résident·e·s de l'UE en matière d'imposition des revenus du patrimoine** — avec un passage de 33 à 19 % pour tous les contribuables —, depuis la loi de Finance de 2016, facultativement le prélèvement mensualisé de l'impôt, la facilitation de l'application du taux moyen d'imposition sur les revenus mondiaux et donc de la **fixation de l'impôt sur la base du barème progressif en prenant compte également le quotient familial ; de même, l'extension de la décote** pour les Français·e·s de l'étranger a pu être mise en place.

Concernant la mise en conformité avec le droit européen, nous avons adapté le droit français aux nouvelles possibilités du droit européen des successions en **sécurisant ainsi les droits patrimoniaux et familiaux des Français·e·s**, au sein de familles avec des nationalités européennes multiples. Nous avons également lutté dans plusieurs États membres de l'UE pour que les spécificités liées à notre service national de santé et nos assurances retraites et maladies soient respectées dans le traitement fiscal qu'elles reçoivent à l'étranger comme dans le cas de l'**assujettissement des plus-values immobilières à la contribution sociale généralisée (CSG) et la contribution pour le remboursement de la dette sociale (CRDS) pour les non-résident·e·s**. C'est encore une fois au nom de l'égalité des contribuables européens et français devant l'impôt que notre action a été guidée et a permis à la France et à ses contribuables d'être traités de manière juste et égale.

Beaucoup de chantiers restent néanmoins à finaliser et doivent faire l'objet de toute notre attention à partir de 2017.

Un service fiscal des non résident·e·s plus performant

- Approfondir la **dématérialisation des procédures vis-à-vis du service public de l'impôt**. Nous devons aller encore plus loin que la télé-déclaration et la possibilité d'un acquittement mensualisé de l'impôt. Des déficits importants dans le fonctionnement du service public de l'impôt au sein du service des impôts des particuliers des non-résident·e·s (SIPNR) ont été enregistrés. Avec une dotation financière qui couvre environ 25 % des demandes envoyées par courriel ou téléphone par les contribuables non-résident·e·s, le service ne fonctionne que sur la base de 25 agents pour une population pouvant être évaluée à environ 700 000 contribuables. Sur le territoire national, une telle dotation est 10 fois inférieure à ce qui est la règle.
- Réaffecter une partie des sommes recouvertes dans la lutte contre la fraude fiscale à une **dotation permettant un fonctionnement normal et effectif du service public de l'impôt pour les Français·e·s de l'étranger**.

Coopérer au niveau fiscal avec nos partenaires européens en :

- Consolider les **échanges d'informations avec les autorités des États auxquels nous sommes liés par des conventions fiscales** et ce afin de pouvoir intégrer la prise en compte des charges dans le calcul de la base imposable de l'impôt sur le revenu des foyers à l'étranger assujettis sur la part de leurs revenus français en France ou encore d'apporter une réponse définitive et cohérente au régime fiscal des recrutés locaux de la fonction publique à l'étranger.



Français·e·s de l'étranger, pour aller plus loin ensemble
Valoriser l'enseignement français à l'étranger
Des relations consulaires modernisées et simplifiées
Protéger dans la mobilité
Une France engagée, généreuse, fidèle à ses valeurs
Être aux côtés des forces vives
Moderniser les relations fiscales
Pour une démocratie de proximité renforcée

- Poursuivant le mouvement de **convergence des taux d'imposition sur le revenu et le patrimoine** et ce afin de rendre plus lisible et accessible l'acquittement de l'impôt dans l'espace de l'UE et dans le monde. Nous institutionnalisons à cet effet le groupe de travail instauré par Christian Eckert en octobre 2014 sur la fiscalité des Français·e·s de l'étranger, afin que ce groupe puisse bénéficier d'une véritable marge de manœuvre politique et administrative pour échanger et travailler à des solutions avec les administrations étrangères concernées.
- Luttant plus efficacement **contre la fraude fiscale**. Pour cela nous devons être plus vigilants sur les situations de double exonération. Si **les conventions bilatérales ont pour but de lutter contre la double imposition**, nous devons veiller à ce que certains de nos pays partenaires ne mettent pas en place des mécanismes de double exonération. Pour cela il nous faudra faire attention à ce que certaines situations d'assujettissements à l'impôt sur le revenu dans le pays de résidence, ne soient pas un leurre.

Un meilleur traitement fiscal des Français·e·s établis hors de l'Espace économique européen (EEE)

- Permettre l'**application du taux moyen d'imposition sur les revenus mondiaux**. Le traitement fiscal reste encore hélas souvent asymétrique entre les Français·e·s de l'EEE et ceux établis dans les pays tiers à l'EEE, cela doit évoluer pour ne pas créer deux catégories de Français·e·s.
- La démarche des socialistes depuis 2012 est d'intégrer les Français·e·s de l'étranger dans la communauté nationale, non plus comme des citoyen·ne·s de seconde zone mais spécifiquement en matière fiscale, comme des **citoyen·ne·s-contribuables traités à égalité avec les contribuables résidant** en France. Ce traitement doit continuer à se faire en respectant l'égalité entre contribuables mais également en conscience de la spécificité et complexité de leurs situations. C'est la démarche empreinte de continuité et de rigueur que nous affirmons pour l'élection législative et présidentielle de 2017. 



Français·e·s de l'étranger, pour aller plus loin ensemble
 Valoriser l'enseignement français à l'étranger
 Des relations consulaires modernisées et simplifiées
 Protéger dans la mobilité
 Une France engagée, généreuse, fidèle à ses valeurs
 Être aux côtés des forces vives
Moderniser les relations fiscales
 Pour une démocratie de proximité renforcée

Pour une démocratie de proximité renforcée

En 2012, nous nous étions engagés à renforcer le maillage local en créant une nouvelle catégorie d'élus consulaires de proximité. Nous avons souhaité nous engager également dans la réforme de l'AFE et revoir le mode d'élection des sénateurs et sénatrices.

Dès 2013, nous avons permis la création d'un **nouvel échelon de proximité** avec les conseillères et conseillers consulaires. Ce sont aujourd'hui pas moins de **443 conseillères et conseillers consulaires, élus et élues au suffrage universel direct** en 2014 pour un mandat de six ans, qui sont au service de nos compatriotes à l'étranger et défendent leurs intérêts, consulté·e·s sur toutes les questions intéressant les Français·e·s de l'étranger, de **l'enseignement à l'aide sociale, en passant par la simplification administrative, l'emploi, la formation professionnelle**, dans le cadre des conseils consulaires, qui se tiennent au minimum deux fois par an.

Avec les 68 délégué·e·s consulaires, ils et elles élisent les sénateurs et sénatrices représentant les Français·e·s hors de France avec un collège électoral qui a donc été multiplié par plus de trois — s'alignant ainsi sur les autres sénateurs et sénatrices —, et renforçant ainsi l'assise démocratique de l'élection des sénateurs et sénatrices hors de France. **L'AFE a également été réformée.** Avec 90 membres, **conseillères et conseillers consulaires élus et élues membres de l'AFE**, elle a vu son rôle d'expertise renforcé puisqu'elle **examine désormais le projet de loi de finances et en particulier les moyens budgétaires du MAEDI**. Écoutée par le gouvernement, elle est devenue un véritable réservoir à idées en prise avec le quotidien des Français·e·s à l'étranger. Lors de la réforme de 2013, l'AFE s'est vue autonomisée. C'est maintenant un élu ou une élue, et non plus le ministre des Affaires étrangères, qui préside cette assemblée. Dans le cadre fixé par la loi, elle est plus autonome quant à la fixation de son ordre du jour.

Cette réforme était une étape, mais nous pouvons aller plus loin dans la représentation de nos compatriotes et dans la démocratie de proximité.

Un élargissement du rôle des conseillères et conseillers consulaires en :

- **Renforçant les compétences** de ces derniers. Installé·e·s dans leur mandat depuis déjà deux ans, certains d'entre eux et elles sont déjà consulté·e·s lors des conseils d'influence, lors du choix des consuls et consulés honoraires, ou encore sur l'organisation des élections et le choix des centres de vote. D'autres encore sont consulté·e·s lors des négociations fiscales bilatérales. **Ces bonnes pratiques devraient être étendues et systématisées dans toutes nos circonscriptions consulaires.**
- **Permettant la présidence des conseils consulaires par des élu·e·s**, renforcer l'autonomie de ceux-ci sur leur date de convocation et la fixation des ordres du jour.
- Responsabilisant l'AFE sur le cadrage des **politiques de bourses scolaires, d'action sociale, et de l'usage des moyens votés par le Parlement** pour ces politiques spécifiques envers les Français·e·s établi·e·s hors de France.



Français·e·s de l'étranger, pour aller plus loin ensemble
Valoriser l'enseignement français à l'étranger
Des relations consulaires modernisées et simplifiées
Protéger dans la mobilité
Une France engagée, généreuse, fidèle à ses valeurs
Être aux côtés des forces vives
Moderniser les relations fiscales
Pour une démocratie de proximité renforcée

Une meilleure prise en compte des spécificités géographiques

- Tenir compte de certaines **différences thématiques entre l'Europe et le reste du monde**. La diversité géographique des Français·e·s de l'étranger est présente à l'AFE par l'intermédiaire des circonscriptions du monde entier. Cependant, la réalité sociale de nos compatriotes en Europe est souvent bien différente des problématiques rencontrées dans le reste du monde. Nous proposons la création d'une **commission des affaires européennes à l'AFE, qui portera à l'attention du gouvernement les bonnes pratiques et dysfonctionnements spécifiques à l'UE** et sera forte de propositions transversales, notamment sur l'Europe sociale qu'il nous reste à bâtir ensemble.

Une liste électorale consulaire (LEC) mieux sécurisée

Nous renforceront l'**encadrement de son utilisation**. Constatant que la liste électorale consulaire est détournée de son usage par des envois à vocation commerciale, nous proposons que son utilisation soit réservée :

- aux partis politiques,
- aux candidat·e·s aux primaires pendant les périodes officielles de campagnes électorales,
- aux candidat·e·s aux élections consulaires, six mois avant la date de l'élection et limitation à la LEC de leur circonscription,
- aux candidat·e·s aux élections législatives pendant la période où les comptes de campagne sont ouverts — 6 mois ou un an avant, à confirmer —,
- aux candidat·e·s aux élections présidentielles pendant la période où les comptes de campagne sont ouverts — 6 mois ou un an avant, à confirmer —,
- aux élu·e·s conseillères et conseillers consulaires et AFE pendant l'exercice de leur mandat,
- aux sénateurs et sénatrices des Français·e·s établi·e·s hors de France pendant l'exercice de leur mandat,
- aux député·e·s des Français·e·s établi·e·s hors de France pendant l'exercice de leur mandat.
- La portée de l'usage de la LEC sera également encadrée en fonction de la qualité du demandeur.

Demandeur	LEC communiquée
Électeur et électrice inscrit·e sur la LEC en vigueur	sur laquelle il et elle est inscrit·e
Parti politique et groupement politique	monde entier



Français·e·s de l'étranger, pour aller plus loin ensemble
Valoriser l'enseignement français à l'étranger
Des relations consulaires modernisées et simplifiées
Protéger dans la mobilité
Une France engagée, généreuse, fidèle à ses valeurs
Être aux côtés des forces vives
Moderniser les relations fiscales
Pour une démocratie de proximité renforcée

Demandeur	LEC communiquée
Candidat·e et élu·e Membre AFE	de sa circonscription électorale AFE
Candidat·e et élu·e Conseiller et conseillère consulaire	de sa circonscription de candidature et d'élection
Candidat·e et élu·e Député·e des Français·e·s de l'étranger	de sa circonscription électorale législative
Candidat·e et élu·e Sénateur et sénatrice représentant les Français·e·s établi·e·s hors de France	monde entier
Candidat·e et élu·e Président·e de la République	monde entier

- Enfin, nous imposerons également l'extension de l'article R. 16 du code électoral à tout·e élect·eur·rice qui prend communication de la LEC de ne pas en faire un usage commercial et de s'y **engager par écrit. L'administration devra être dotée d'un véritable pouvoir de coercition pour faire respecter ces dispositions.** 🌹👊



Français·es de l'étranger, pour aller plus loin ensemble
 Valoriser l'enseignement français à l'étranger
 Des relations consulaires modernisées et simplifiées
 Protéger dans la mobilité
 Une France engagée, généreuse, fidèle à ses valeurs
 Être aux côtés des forces vives
 Moderniser les relations fiscales
Pour une démocratie de proximité renforcée

PS



Français·es de l'étranger, pour aller plus loin ensemble
Valoriser l'enseignement français à l'étranger
Des relations consulaires modernisées et simplifiées
Protéger dans la mobilité
Une France engagée, généreuse, fidèle à ses valeurs
Être aux côtés des forces vives
Moderniser les relations fiscales
Pour une démocratie de proximité renforcée